Maire

DG-GT

Nº de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 15 avril à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Danielle Joly (siège 2)
Andrée Beaulieu (siège nº 3)
Marc Champagne (siège nº 4)
Nathalie Turgeon (siège nº 5)
Vacant (siège 6)

Absente : Audrey Blondin-Lebel (siège nº 1)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Luc Diotte.

Est aussi présente : madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière - trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Neuf (9) citoyens(es) sont présents(es)

2025-04-579 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum.

L'ouverture de la séance est proposée par le conseiller Marc Champagne à 19 h.

2025-04-580 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon.

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec le report du point 8.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DE LA MAIRE

Monsieur le maire informe les citoyens(nes) que des séances d'information pour les personnes intéressées à déposer leur candidature, aux prochaines élections, sont proposées par le Directeur Général des Élections. Vous trouverez les dates sur le site Élections Québec.

LÉGISLATIF

2025-04-581 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 MARS 2025.**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal du 18 Mars 2025 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-582 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 27 MARS 2025.**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires des 27 mars 2025 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-583 **MODIFICATION DU RÈGLEMENT 25-98 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 10 331 084.76 $ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 10 331 084.76 $, POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN KIAMIKA**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 25-98, pour ajouter une annexe au présent règlement.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU QUE l'article 2 du règlement numéro 25-98 est remplacé par le suivant : Le conseil est autorisé à procéder à la réfection du chemin Kiamika, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme HKR, incluant les frais, les taxes et les imprévus, comme annexe "B" et l'estimation détaillée préparée par Lyz Beaulieu comme annexe "C", lesquelles estimations font parties intégrantes du présent règlement;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-584

MODIFICATION DU RÈGLEMENT 25-99 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 498 163.61 $ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 498 163.61 $, POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN TOUR DU LAC

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 25-99, pour ajouter une annexe au présent règlement.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère André Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU QUE l'article 2 du règlement numéro 25-99 est remplacé par le suivant : Le conseil est autorisé à procéder à la réfection du chemin Tour du Lac, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme HKR, incluant les frais, les taxes et les imprévus, comme annexe "B" et l'estimation détaillée préparée par Lyz Beaulieu comme annexe "C", lesquelles estimations font parties intégrantes du présent règlement;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2025-04-585

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D 1er AU 31 MARS 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2501494 à C2501498,** et **L2500062 à L2500098** ainsi que **P2500058 à P2500085** totalisant la somme de **181 119.50 $** soient acceptés. Le chèque **P2500073** a été annulé au montant de **34 981.14 $.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-586 **REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1ER AU 31 MARS 2025**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 31 mars 2025 totalisant la somme de **49 257.74 $**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-587 **PROGRAMME RÉNORÉGION- MOBILISATION POUR MODIFIER LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT**

La municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la Ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 $, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la Ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés**.**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

Il est proposé par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneebeerger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Mme Chantal Jeannotte, députée à l'Assemblée nationale de la circonscription de Labelle
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-588

OFFRE DE SERVICE - BABILLARD

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service d'Anne-Marie Lareau, afin de réaliser 4 productions du Babillard pour la Municipalité. Les éditions de juin, septembre, décembre 2025 et mars 2026 pour la somme de 500.00 $ chacun et ce payable 1 mois avant la production de chaque édition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-589

DEMANDE D'ARBITRAGE À LA COMMISSION MUNICIPALE – ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRALOCAL

ATTENDU QUE l'entente concernant les équipements et activités à caractère supra local entre les 17 municipalités constituant la MRC d'Antoine-Labelle est arrivée à échéance le 31 décembre 2024 et qu'aucune entente de renouvellement n'a encore été conclue malgré plusieurs années de discussions, tel que mentionné dans la résolution 25-03-167 adoptée par la Ville de Mont-Laurier;

ATTENDU QUE l'absence d'une entente pérenne a des impacts négatifs importants pour l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, notamment en créant des incertitudes financières, en menaçant la pérennité des services et équipements essentiels, et en générant des tensions administratives et politiques;

ATTENDU QUE ces équipements culturels, sportifs et communautaires jouent un rôle crucial pour la qualité de vie des citoyens, l'attractivité du territoire, le développement social et économique régional ainsi que la rétention et l'attraction des familles et des jeunes sur le territoire;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles reconnaît l'importance d'une formule équitable et juste, acceptable pour l'ensemble des municipalités concernées;

ATTENDU QUE les délais dans la conclusion d'une entente durable nuisent aux efforts collectifs de développement harmonieux et à l'efficacité du partenariat intermunicipal au sein de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'appuyer la demande de la Ville de Mont-Laurier exprimée dans la résolution 25-03-167.

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles demande à la Commission municipale du Québec de nommer rapidement un arbitre afin d'accompagner les municipalités concernées dans l'élaboration et l'adoption d'une entente équitable et pérenne concernant les équipements et activités supralocaux.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Commission municipale du Québec soit informée de l'urgence de cette demande afin d'assurer une continuité de service essentielle pour les citoyens et éviter tout impact négatif supplémentaire lié à l'approche de la période estivale, des échéances électorales et administratives de l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-590 **APPUI À LA VILLE DE BLANVILLE CONCERNANT LE PROJET DE LOI 93**

ATTENDU QUE le projet de loi n º 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette-Vézina;

ATTENDU QUE le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex;

ATTENDU QUE le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-de-Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

ATTENDU QUE le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-de-Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

ATTENDU QUE le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles :

- appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;
- exprime son désaccord en regard du projet de loi nº 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;
- réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;
- demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

2025-04-591 **AFFICHAGE POSTE MONITEURS DU CAMP DE JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère André Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU de publier l'affichage des postes de moniteurs de camp de jour, afin de procéder à l'engagement de 3 moniteurs de camp de jour pour la saison 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-592 **AFFICHAGE DE 3 POSTES DE JOURNALIERS**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU de procéder à l'affichage (interne/externe) de 3 postes de journaliers (manœuvres) afin de combler les besoins en effectifs pour les travaux PAVL 2025 sur les chemins Kiamika et Tour du Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-593 **FORMATION ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale Lyz Beaulieu à s'inscrire à la formation sur les antécédents judiciaires : gestion des risques de discrimination en milieu de travail qui se tiendra le 21 mai 2025 au coût de 150$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET HYGIÈNE DU MILIEU

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2025-04-594 **ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU de procéder à l'appel d'offres sur SEAO, afin de faire l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec les équipements à neige ainsi qu'une benne pour l'été. Le véhicule sera financé au moyen d'un crédit-bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-595 **ACHAT D'UNE PELLE MÉCANIQUE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU de procéder à l'appel d'offres sur SEAO, afin de faire l'acquisition d'une pelle mécanique avec l'équipement nécessaire ainsi qu'une débroussailleuse. Le véhicule sera financé au moyen d'un crédit-bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

DG-GT

Nº de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

RAPPORT DES COMITÉS

VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-04-596 **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____ _____

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

_____
Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

_____
Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière